



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

régime local d'Alsace-Moselle

Question écrite n° 46810

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les modalités concernant le régime de sécurité sociale en Alsace-Lorraine. En effet, de la situation particulière et le rattachement tardif de ces régions à la France résulte un régime spécifique de sécurité sociale. Moyennant des cotisations plus élevées que les cotisations applicables dans les autres régions de France, les assurés se voient normalement rembourser tous les médicaments à un taux uniforme de 90 %. Toutefois, des entorses à ce principe se sont peu à peu mises en place avec le remboursement à 15 % des veinotoniques ou encore la baisse du taux de remboursement pour les médicaments « vignette bleue ». Ainsi, elle aimerait connaître sa position sur ces irrégularités et savoir si un projet de réforme du régime spécifique d'Alsace-Moselle est envisagé pour régulariser cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46810

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3464

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)